

Domaine 4	EXTINCTEURS	Q4
COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE		

Titulaire des certifications conjointes
 Nous, soussignés, entreprise titulaire des certifications conjointes APSAD & NF Services d'installation et de maintenance d'extincteurs*, sous le n° 645/15/04-285
 Nom (ou raison sociale) Alti Sécurité
 ZA du Patural
 43210 Bas-en-Basset

Etablissement objet de l'installation
 Nom (ou raison sociale) celle sarl
 araules
 Nature de l'activité principale scierie
 Cette installation a fait l'objet d'une déclaration de conformité N4 n° n4

Modifications survenues depuis la visite précédente du 01/10/2021
 Description des événements, modifications (installation, locaux, exploitation, contenu, etc.), incidents survenus :
 RAS

L'installation est conforme et est maintenue conformément aux exigences du référentiel APSAD R4
 présente les points de non-conformité détaillés ci-dessous

Améliorations proposées (référence devis, etc.)
 Les améliorations doivent préciser les préconisations apportées pour répondre aux évolutions du risque et leurs adéquations.

La vérification périodique a été effectuée par Mr Million en présence de le 01/10/2022	A Bas-en-Basset le 01/10/2022 Signature et cachet de l'entreprise titulaire des certifications <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Alti Sécurité SARL ZA du patural 43210 Bas en Basset </div>
---	---

Ce compte-rendu doit être dûment signé par l'entreprise titulaire des certifications conjointes et transmis au client dans un délai de 1 mois en 3 exemplaires : 1 conservé par l'entreprise titulaire, 2 transmis à l'utilisateur (dont 1 mis à disposition de son assureur).